

ORIGINAL



AIB-VINCOTTE Belgium - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com
 Safety, quality and environmental services

Contrat géré par: **SIEGE DE WALLONIE**
Parc Scientifique Créalys - Rue Phocas Lejeune, 11 / B-5032 Les Isnes - Gembloux
Tél. : +32(0)81 43.26.11 - Fax : +32(0)81 43.26.15 - E-Mail: wallonie@vincotte.be
Personne à contacter: ANDRE WAEGENEERS, Electricité

- Nos coordonnées
Rapport N°: VIL/20/11461819/00/FR/001
Réf. contrat: 1079733/15000
- Vos coordonnées
Réf: Saf/4500417570/19.03.2007-Camp. Agence 2009
- Données d'intervention
Lieu: Rue E. Muraille 116 - 4040 HERSTAL
Date: 27.07.2009
Effectuée par: ROBERTY FRANCIS / 1801

FORTIS BANQUE
SECURITY & SAFETY (1MS2C)
A l'att. de: Mr. K. MATTON
Rue Montagne du Parc, 3
1000 Bruxelles
Belgique

RAPPORT DE VISITE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION

INSTALLATION : Agence - 48213 - TF1 - Herstal - Préalle

NOTE : Nous attirons votre attention sur l'arrêté royal du 12 août 1993 qui définit les prescriptions minimales de sécurité auxquelles doivent satisfaire les équipements de travail existants (machines, appareils, outils ou installations), en tenant compte de l'état d'évolution de la technique. Ceci inclut l'équipement électrique des machines et les installations électriques. Le contrôle suivant les exigences minimales pour les équipements électriques des machines n'est pas compris dans ce rapport.
Les services sont à votre disposition pour des informations additionnelles.

ASE DE L'EXAMEN

Le contrôle a été effectué selon les prescriptions suivantes:

- RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (RGIE)

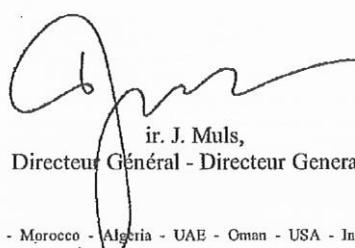
RUBRIQUES DU RAPPORT

- CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES
- MESURES / ESSAIS
- INFRACTIONS
- OBSERVATIONS
- TABLEAUX

CONCLUSION

- L'installation électrique dont question dans le présent rapport n'est pas entièrement conforme aux prescriptions définies ci-avant.

6
Date de l'impression : 18/08/2009
7
Nombre de pages : 3
1
Annexe(s) :
0
Distribution: or. 1
1
cc.


ir. J. Muls,
Directeur Général - Directeur Generaal



I. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

1. Généralités

Article de référence

art. 87 RGIE - Installation électrique sans service électrique (sans personnel BA4-BA5) et présence des plans et schémas approuvés : voir art. 88 du RGIE

Schémas de mise à la terre :

Lieu(x)/transfo / Source

Schéma TT

Tension(s) de service :

Lieu(x)

Tension de service : 3x 230V

Cabine n°

Compteur n° : 94568591 / Teco 35A

Index : jour 259150,6 / nuit 089057,3

2. Facteurs d'influences externes

Il n'y a pas de présence de facteurs d'influences externes particuliers

3. Description

Néant

II. MESURES ET ESSAIS

1. Dispositifs de mise à la terre

Une boucle de terre

Mesure déconnectée

14Ω

2. Mesures d'isolation

Les mesures effectuées ont donné des valeurs suffisantes

3. Appareils de mesure

Appareils de base dont l'agent est titulaire.

4. Divers

Néant



III. INFRACTIONS ET OBSERVATIONS

1. Agence

I F163 Néant.

2. Tableau général basse tension

- I 1610 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (art. 16, 252 du RGIE).
Circuit IV : 20 A
- I 1503 Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité (art. 16, 268-269 du RGIE).
- I 1504 Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité (art. 269 du RGIE).

3. Autre(s) Tableau(s)

- I 1610 Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (art. 16, 252 du RGIE).
(Coffret près du TGBT - circuit 16A) (Coffret conditionnement d'air).
- I 1216 Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection (art. 70.05 du RGIE).
(Coffret conditionnement d'air).
- O 1061 La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.
(Ensemble des coffrets).
- O 1062 Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau.
(Ensemble des coffrets).

4. Locaux et installations

- M 800 Le(s) appareil(s) d'éclairage de secours et /ou de sécurité mentionné(s) dans le rapport est (sont) à vérifier.
(Entrée - sous-sol près de l'accès salle des coffres - cage d'escalier rez / 1er étage - 1er étage couloir).

Note

- I 1809 Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées (art. 143, 209 du RGIE).
(Cave vers la chaufferie).
- I F164 Rétablir l'éclairage dans les locaux chaufferie + local compteur gaz.
- I F165 Couloir 1er étage : appareil d'éclairage à remplacer correctement dans le plafond.
- I F166 Local technique (distributeurs) - obturer l'ancien interrupteur.
- I F167 Etablir une protection aux extrémités des peignes pour les disjoncteurs coffret dans le local technique distributeur).
- O 1091 Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.
(Bureau conseil A : bloc multiprises).
(Local avec table réfectoire : prise).

IV. TABLEAUX

Néant

